

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 26 Mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune d'ARGENVIERES s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MENARD Francine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/05/2026.

**Présents** : Mme MENARD Francine, Maire, M. CHANDAT David, Mme BROC Caroline, M. FOURMENTRAUX Yves, Mme VANDENBUSSCHE Julie, M. SALMON Benoit, Mme CHABIN Patricia, M. ASMANE Alain, Mme DESSAUNY Clémence

**Excusé(s) séance** : Excusée ayant donné procuration : Mme VARD Laurence à Mme MENARD Francine

**Absent(s)** : M. MOULINNEUF Michel

**A été nommé secrétaire** : M. FOURMENTRAUX Yves

### 2026\_51 – Désignation d'un correspondant incendie et secours

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que la loi du 25 novembre 2021, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, prévoit une disposition concernant les collectivités territoriales. Son article 13 porte sur la désignation d'un « correspondant Incendie et Secours » au sein du conseil municipal. Un décret du 28 juillet 2022 est venu préciser les modalités de cette désignation.

Le correspondant Incendie et Secours sera un interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune.

Le correspondant Incendie et Secours aura pour première mission de s'assurer que le Plan Communal de Sauvegarde soit en adéquation avec les obligations imposées par la loi. Il informera, sensibilisera le Conseil Municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation. Il sera également en charge des hydrants (DECI).

Sur le rapport de Madame la Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**- DESIGNER Monsieur Yves FOURMENTRAUX** comme Correspondant Incendie et Secours.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 29 Mai 2026  
La Maire  
Francine MENARD



Le Secrétaire de séance  
M. FOURMENTRAUX Yves